

Je voudrais citer les propos du président de la section locale de la colline du Parlement de l'AFPC. Voici ce que Jacques Audette a déclaré sans ambages:

Nos principaux sujets de préoccupation demeurent la classification, les descriptions de postes, les concours, l'avancement, les mutations de même que la crainte du licenciement ou de renvoi. Ces questions ont toujours été laissées à l'entière discrétion de la direction et de graves abus ont été commis, encore récemment, notamment en ce qui concerne le régime de pensions, les heures supplémentaires obligatoires et le paiement des heures supplémentaires deux fois par an. Un grand nombre d'entre nous ne sont pas classifiés comme ils le méritent ou n'ont pas de description de poste. Nombreux sont ceux qui ont demandé de l'avancement ou une mutation pour s'apercevoir que les règles régissant des concours étaient modifiées de façon arbitraire.

Il faut faire un grand ménage dans les relations de travail sur la colline du Parlement. Pour commencer il faudrait que l'employeur et les employés s'entendent au sujet de la loi qui régira leur vie. Je vais vous citer certains exemples qui démontrent la nécessité de s'entendre sur une loi au lieu d'imposer le projet de loi C-45.

Une employée âgée comptant près de 20 années d'ancienneté s'est blessée au dos. Elle a été mise en congé d'invalidité de longue durée pendant deux mois. À son retour, on lui a assigné des fonctions qui l'obligent à soulever et à transporter de lourdes charges alors que son ancien poste existe toujours. On lui a dit qu'elle pouvait demander sa retraite anticipée si elle n'était pas satisfaite. Son grief a été rejeté. Ce n'est pas ainsi que nous devrions traiter les travailleurs âgés à notre service.

Il y a aussi le cas des employés d'un service technique de la colline qui doivent suivre des cours de formation pendant leurs journées de congé et pendant les week-ends, sans rémunération. Lorsque ces employés ont protesté, on leur a dit que c'était obligatoire et qu'ils n'avaient pas le choix. Voilà une chose sur laquelle ils devraient pouvoir négocier. Nous devons établir une loi qui leur permettra de le faire.

Je vais vous citer un dernier exemple même s'il y en a beaucoup d'autres. À la cafétéria, un employé s'est coupé la main en travaillant. On l'a envoyé voir l'infirmière. L'infirmière lui a dit qu'il était risqué pour lui de continuer à travailler et qu'il devait rentrer chez lui. Néanmoins, le chef de service de l'employé lui a ordonné de retourner au travail sous peine de sanctions disciplinaires.

● (1250)

Nous ne pouvons pas vivre à l'époque féodale dans les Chambres du Parlement qui sont censées diriger le pays. Nous devons adopter des lois qui nous sortent de l'âge des ténèbres. Ce n'est pas le cas du projet de loi C-45, qui n'accorde pas aux travailleurs les droits qu'ils méritent. C'est pourquoi la Chambre doit ou bien modifier de fond en comble ce projet de loi ou le rejeter au moment du vote final. À l'étape de la deuxième lecture, puisqu'il nous est impossible de proposer des amendements, nous suggérons de le rejeter afin de sortir de l'ère féodale. Il faut le faire au nom de la justice pour les employés de notre institution, la première du pays, laquelle devrait agir en employeur modèle au lieu de continuer à vivre à l'âge des ténèbres.

Relations de travail au Parlement—Loi

M. le vice-président: Y a-t-il des questions ou commentaires? La parole est à la députée de Hamilton-Est (M^{me} Copps).

M. Murphy: Posez une question sérieuse.

Mme Copps: Monsieur le Président, on me demande de poser une question sérieuse. Je tiens à dire au député de Churchill (M. Murphy) que je le fais toujours, du moins je l'espère. Cette question est sérieuse. Étant donné que nous avons débattu l'amendement concernant le renvoi à 30 jours et la motion principale pendant deux jours, depuis que le tribunal a rendu son jugement, le député ne trouve-t-il pas étrange qu'aucun ministériel n'ait encore fait connaître la position du gouvernement à ce sujet?

Mme Mailly: Ce n'est pas vrai.

Mme Copps: La député de Gatineau (M^{me} Mailly) dit que ce n'est pas vrai. Elle n'a manifestement pas écouté ma question. J'ai demandé pourquoi les ministériels ont étrangement gardé le silence au sujet de mon amendement visant à reporter de 30 jours l'étude du projet de loi. L'amendement demande simplement 30 jours pour permettre l'examen des résultats du jugement du tribunal. Depuis qu'il a été rendu, pas un seul conservateur à la Chambre n'a ouvert la bouche. C'est vrai et c'est étrange, à mon avis.

En posant une question au député d'Essex—Windsor (M. Langdon), nous pourrions peut-être obliger à sortir de leur mutisme certains députés ministériels silencieux, qui sont tranquillement disposés à laisser le gouvernement tenter des procès aux employés à la suite de la décision rendue par la Commission canadienne des relations de travail. Le gouvernement est bien décidé à se prévaloir de son droit de porter l'affaire devant les tribunaux. Il a intenté des procès aux employés et depuis que le tribunal s'est prononcé contre ces derniers, pas un seul ministériel n'a ouvert la bouche.

M. Oostrom: Et ils ne devraient pas.

Mme Copps: Le député dit qu'ils ne devraient pas. Que faisons-nous ici alors?

M. Oostrom: On ne parle pas d'une affaire dont les tribunaux sont saisis.

Mme Copps: Le député ne comprend manifestement pas le principe du *sub judice* qui s'applique aux affaires criminelles et civiles, alors que la question qui nous occupe participe ni des unes ni des autres. D'abord, le tribunal a déjà rendu son jugement. Ensuite, tout ce que nous demandons, c'est un délai de trente jours afin de pouvoir examiner la décision du tribunal en ce qui concerne les employés du gouvernement. La députée de Gatineau—en fait, comme tous les députés ministériels de la région d'Ottawa—est restée bien tranquillement assise et n'a absolument rien dit là-dessus. Selon le député d'Essex—Windsor, est-ce là l'attitude que doivent normalement adopter les députés conservateurs de l'arrière-ban?

Mme Mailly: Ce projet de loi va faire beaucoup plus pour les fonctionnaires que toutes vos belles paroles.